

gauloise, rurale, par rapport à l'accentuation antépénultième, urbaine qui, peu à peu, aura éliminé l'autre dans les grands centres et leur périmètre, et aura passé de Grande-Bretagne en Armorique. Cette théorie est ingénieuse, cohérente et admissible, à défaut de preuves contraires. Et cette *Histoire de la langue bretonne* de M. Falc'hun éclaire d'une lumière nouvelle les origines et l'évolution de la langue jusqu'à nos jours ; en même temps qu'elle montre comment l'étude des parlers actuels peut faire connaître leur passé.

Pierre LE ROUX

Doyen honoraire

de la Faculté des Lettres de Rennes.

Colonel GILLOT. — *Les Fortifications de Fougères.*

Fougères, Société archéologique, 1963. In-8°, 134 p., fig. et plans, deux tomes, le second étant un album d'une soixantaine de planches.

Le colonel Gaston Gillot étudie depuis longtemps l'histoire et l'archéologie de la défense de Fougères. Il a consacré notamment à son premier donjon, celui que détruisit le roi Henri II Plantagenet, au XII^e siècle, un excellent article inséré dans le *Bulletin* de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Le présent ouvrage laisse de côté le château et porte exclusivement sur les fortifications de la ville. Le sujet est scruté à fond et complètement renouvelé. Le colonel Gillot a consulté toute la documentation écrite, les textes et les plans, à Fougères, à Paris, partout. On peut croire que rien ne lui a échappé. En outre, il a inspecté, mètre en main, les vestiges souvent épars ou dissimulés des anciens remparts. Le résultat de sa minutieuse enquête est exposé en termes clairs, avec la perspicacité d'un ingénieur militaire et aussi la vibration de l'artiste et du patriote.

Les fortifications de la ville de Fougères, telles que nous les voyons partiellement subsistantes, ne datent que du XIV^e siècle. La ville était-elle protégée auparavant ? Une charte de 1243 émanée de l'abbé de Ponlevoy et mentionnant l'espace qui s'étend depuis la vieille porte de la ville jusqu'à la nouvelle, ferait croire à deux enceintes d'âges successifs. C'est tout ce qu'on en sait, au XIII^e siècle.

En 1373, la clôture de la ville est citée pour la première fois. Existait-elle depuis le commencement de ce siècle ? J'en doute, car il n'est pas question de la ville de Fougères tout au long de la guerre des Deux Jeannes. On sait, par contre, qu'après cette guerre s'ouvrit un âge d'or de la construction militaire en Bretagne. Il est assez tentant de faire entrer les fortifications de Fougères dans cette ambiance. La baronnie de Fougères, confisquée au profit du domaine royal dans les premières années de ce même siècle, devint en 1329 l'apanage de la maison d'Alençon. En 1396, le duc Jean IV maria sa fille Marie à l'héritier du comté d'Alençon. Il est vrai que la construction des murs d'une ville était à la charge de ses habitants et a généralement contribué à l'éclosion ou au développement des institutions municipales. Or, à Fougères, la date de 1373 coïncide presque avec celle qui s'inscrit sur la cloche du beffroi, symbole par excellence de la puissance urbaine. A cette époque donc fut construite l'enceinte au plan bizarre, en forme de croissant ou d'équerre, percée de quatre portes dont les deux plus éloignées du château se flanquaient chacune de deux tours. Les murs, couronnés de mâchicoulis comme c'était alors la règle, étaient renforcés de tours aux angles de leur tracé.

Au cours du xv^e siècle, ce système s'enrichit de nouvelles tours en fer à cheval, dont le dessin et les embrasures accusent l'intention de faciliter le maniement des bouches à feu. Des boulevards s'élevèrent en avant des portes. L'un d'eux, celui qui protégeait la porte Roger, est plus récent que le Moyen Age. Sa forme bastionnée révèle le xvi^e siècle. Il date probablement des années 1590-1598, quand Mercœur avait en Fougères une ville dévouée, dressée contre Rennes, fidèle au roi.

On peut dire que le colonel Gillot fait surgir de terre un ensemble de fortifications en partie détruites. Il en restitue l'ensemble avec une précision souveraine. L'illustration éclaire le texte, elle en fixe les traits dans la mémoire. Ce travail fort important pour Fougères le sera aussi sous un angle plus général. On sait combien notre archéologie militaire manque encore de chronologie. L'ouvrage du colonel Gillot sera un indispensable terme de comparaison, il fournira aux monographies d'autres forte-

resses une sérieuse échelle de datation. A ce double point de vue, il sera durablement utile.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

D^r Louis NICOLLE. — *Apothicaire et pharmaciens du Morbihan, contribution à l'histoire de la pharmacie dans le Morbihan, des origines au début du XX^e siècle*. Rennes, Imp. Oberthur, 1962. In-8°. XVIII - 283 p., planches, graphiques.

Abordé par le D^r de Closmadeuc, en 1861, le sujet que traite M. Nicolle n'était pas facile à établir sur une base documentaire solide. Les registres de la communauté des apothicaires de Vannes, déposés à l'hôtel de ville en 1791, n'ont jamais été retrouvés. Quelque paradoxal que cela paraisse, il est encore plus aisé de connaître la pharmacie du XVIII^e siècle que celle du XIX^e. Là, c'est une pénurie à peu près totale. En dépit de ces lacunes, l'auteur n'a pas perdu courage et de ses investigations acharnées résulte un travail méthodiquement ordonné et agréablement présenté. Cette histoire se divise en deux ou trois phases principales. Avant 1732, c'est la préhistoire parce que cette année-là marque l'obtention de statuts par les apothicaires de Vannes. Désormais, la profession y est organisée suivant les coutumes corporatives habituelles. Comme les autres corps, ces professionnels eurent à lutter contre les empiètements de collectivités voisines, chirurgiens, droguistes et même religieuses hospitalières qui, soignant les malades, en venaient assez naturellement à leur fournir des remèdes. Ces litiges vinrent parfois jusqu'au parlement de Rennes, dont les archives, quand leur classement sera terminé, nous feront connaître la jurisprudence en ce domaine. L'auteur n'a pas négligé de poursuivre l'histoire des pharmaciens dans leurs carrières individuelles. Celles-ci furent, pour quelques-uns, fort accidentées pendant la Révolution qui plongea l'art pharmaceutique et ses adeptes dans l'anarchie.

La reconstitution date de la loi du 21 germinal an XI, 11 avril 1803, qui revint, pour une part, aux pratiques de l'Ancien Régime. Mais la profession devint de plus en plus autonome, se dégageant de quelques liens qui l'assujétissaient aux médecins et cherchant dans l'association,